Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **39 (1947)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

39me année | Novembre/Décembre 1947 | No 11/12

Communauté professionnelle et communauté d'entreprise dans le cadre du régime économique actuel

Possibilités et limites

Par *Willi Siegrist*

La présente étude complète utilement celle d'Emile Giroud « Démocratie économique ou travail associé », parue dans la *Revue syndicale* de septembre 1947. Afin de dissiper toute équivoque, nous tenons à rappeler clairement que la Commission syndicale suisse, le 16 mai 1941, approuva uniquement les principes et un projet de statuts de la communauté professionnelle, mais qu'elle ignora volontairement la communauté d'entreprise. Le postulat René Robert, du 9 juin 1943, contresigné d'ailleurs par les députés syndicalistes, et admis sans opposition au Conseil national, s'en tint de même exclusivement à la première formule. Pourquoi? Tout simplement parce que trop de gens voient dans la communauté d'entreprise une machine de guerre très efficace capable de faire sauter les syndicats. Malgré ce risque, Emile Giroud envisage courageusement le terme ultime du problème, persuadé d'ailleurs de déjouer les astuces de Machiavels au petit pied. D'autre part, à la Commission fédérale pour l'étude du problème de la communauté professionnelle et de la communauté d'entreprise, la priorité du premier terme fut généralement admise. Ce qui ne veut pas dire encore que le mur de résistance à la communauté professionnelle ait été renversé pour autant. L'opposition, avouée ou latente, est toujours fortement enracinée, non seulement dans le monde patronal ce qui se comprend encore à la rigueur, mais jusque dans le mouvement ouvrier ce qui est plus étonnant. Il est vrai que l'idée fait son chemin malgré tout et finira peut-être par s'imposer si les privilégiés de l'heure osent quitter l'ornière dangereuse de l'empirisme, si les juristes passent du droit cristallisé au droit vivant et si les syndiqués de Suisse allemande surtout ne se laissent plus effrayer par le mot ou les étiquettes. Le tout est maintenant d'évoluer de plein gré, sinon les événement pourraient peut-être nous y obliger violemment à plus ou moins brève échéance. Si l'expérience des autres servait à quelque chose, personne en Suisse ne s'abandonnerait à une quiétude béate. Certains audacieux l'ont compris. Par exemple M. Charles Knapp, qui posait ré-